



## Litige paiement sinistre exclusion

Par **joseph**, le **03/08/2008 à 17:18**

dans mon depanneur j'ai eu un vol par effraction ,la compagnie d'assurance m'a payer tous le vol excepter les titres de tranansports (passes metro autobus) on se basant que les passes sont des valeurs pas de la marchandise donc il limite la valeur a 5000(argent+valeurs).

Par **coolover**, le **03/08/2008 à 17:57**

Joseph,rnrnPour connaître ce que ton assureur doit t'indemniser et voir ce qu'il ne s'est pas engagé à te payer, une seule solution : regarder tes conditions générales ! C'est dans celles-ci que tu auras plus de précision sur l'exclusion dont il te parle.rnDemande donc à ton assureur où c'est prévu dans tes conditions générales ou vérifie ce qui est prévu dedans pour avoir plus de réponse !rnrnSi c'est marqué dedans, ton assureur a raison, sinon, tu peux demander la prise en charge des titres de transports.